

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AUX ÉTABLISSEMENTS DE L'AISP ?

Afin de favoriser la formation de personnes reconnues travailleurs handicapés et contribuer ainsi à leur insertion dans la société.

Afin d'engager votre responsabilité sociale et environnementale au sein de votre bassin de vie et d'emploi, auprès d'une association historique et reconnue.

Afin d'œuvrer à nos côtés pour l'égalité d'accès à l'emploi et à la citoyenneté.



Les personnes en formation dans nos établissements acquièrent les compétences socioprofessionnelles dont vous avez besoin dans vos entreprises.

VOTRE TAXE, VOTRE SOUTIEN À NOS INVESTISSEMENTS PÉDAGOGIQUES

- 1 Outillage 2.0 de nos plateaux de formation
- 2 Équipement en vélos électriques et vélos pour favoriser la mobilité à l'emploi de nos usagers
- 3 Mobilier d'adaptation au poste de travail et de formation

Versez votre taxe mais pas seulement ! **Devenez Entreprise Partenaire de l'AISP et boostez votre marque Employeur Inclusif !**

VOUS POUVEZ VOUS ENGAGER À NOS CÔTÉS SELON VOS POSSIBILITÉS

- 1 En participant à nos Jurys de Simulation d'Entretien d'Embauche
- 2 En venant apporter votre témoignage Métier sur l'une des formations proposées sur nos établissements
- 3 En accueillant des stagiaires en alternance dans votre entreprise et / ou en embauchant nos usagers à l'issue de leur formation
- 4 En devenant membre de notre association et peut-être ensuite administrateur bénévole dans nos instances

Vos interlocuteurs : nos chargés d'insertion

Yann BONHOMMET - Formateur Chargé d'Insertion à l'ESRP L'Englennaz à Cluses
y.bonhomme@aisp74.asso.fr | 04.50.98.18.14 | 07.55.58.91.88

Laura BIERMANN - Formatrice Chargée d'Insertion à l'ESRP/ESPO La Passerelle à Annecy-le-Vieux
l.biermann@aisp74.asso.fr | 04.50.64.04.00 | 06.38.04.75.28

1

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage, comment ça marche ?



2

Je complète le bordereau de versement au nom d'un établissement de l'AISP avant le 31 mai 2022 (pour un maximum de 13% de 0,68% de la masse salariale) accompagné du règlement par chèque ou virement.

IBAN : FR76 1382 5002 0008 7765 5817 861
BIC : CEPAFRPP382
CAISSE D'EPARGNE

IBAN : FR76 1810 6000 6161 0210 2405 131
BIC : AGRIFRPP881
CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

3

Je renvoie le bordereau accompagné de mon règlement (chèque ou virement) avant le 31 mai 2022 à : AISP - 24 Route de Thônes - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy ou par mail à aisp@aisp74.asso.fr

À RÉCEPTION, L'AISP VOUS TRANSMETTRA PAR MAIL VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Une question ? Un renseignement ? Contactez Marjorie Roulet-Bégasse, Attachée de Direction Générale par mail à m.rouletbegasse@aisp74.asso.fr

VOTRE ENTREPRISE

Dénomination :

N° Siret :

Adresse postale complète :

Nom - Prénom - Fonctions interlocuteur :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

À quel établissement souhaitez-vous verser votre taxe d'apprentissage ?

L'ENLENNAZ et/ou LA PASSERELLE

Somme versée (chiffres) :€ Chèque Virement

Votre soutien nous est très précieux - Merci